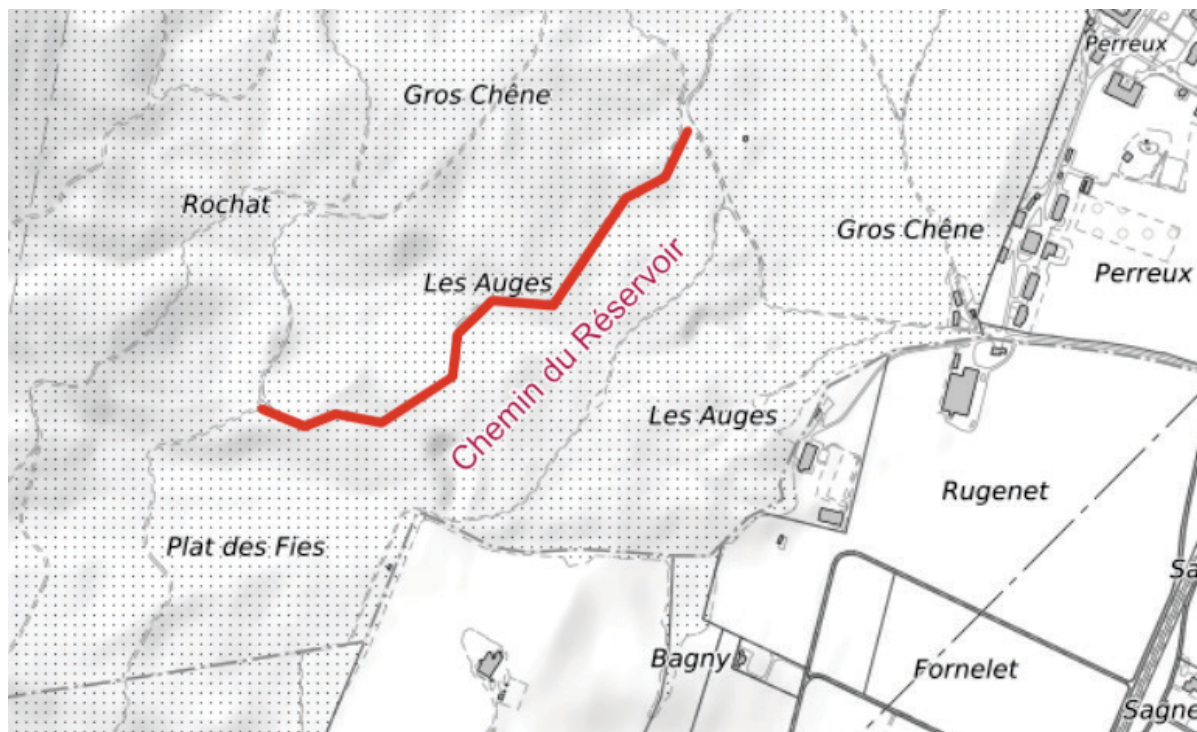


Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de 75'400 fr. destiné à financer des travaux de réfection du chemin forestier du Réservoir

Monsieur le président,
Madame, Monsieur,

1. Introduction

La Commune de Cortaillod est propriétaire de 239 ha de forêts situées sur les pentes sud de la Montagne de Boudry. Le réseau de routes et chemins forestiers, propriété de la Commune (plus de 18 kilomètres) mérite un entretien différencié selon l'état d'usure et l'importance de ses différents tronçons. Ce réseau existe depuis plus d'un siècle et il assure une desserte logique de l'ensemble du patrimoine forestier. Il est important d'entretenir régulièrement ces chemins qui sont nécessaires pour assurer l'entretien des forêts. Le chemin du Réservoir, d'une longueur d'environ 800 m, nécessite une réfection. En effet, cela fait plus de 30 ans qu'aucun entretien n'y a été exécuté.



2. Objets de la demande de crédit

La réfection envisagée comprend :

- le raclage du chemin et des banquettes ;
- la pause de chaille ;
- le réglage de la planie et le compactage ;
- la création de renvois d'eau ;
- le rétablissement des banquettes ;
- la création de trois rigoles en passage à gué au croisement avec le chemin de la Montagne.

Le montant total des travaux est de 70'000 fr. (HT).

Conscients de l'importance stratégique des chemins pour assurer l'entretien multifonctionnel des forêts, la Confédération et le Canton accordent des appuis financiers pour la remise en état de chemins en fin de durée de vie technique, la restauration après un événement naturel et l'adaptation de chemins aux exigences des véhicules et machines actuelles. La subvention accordée et déjà perçue pour ce chemin se monte 17'182 fr.

3. Conclusions

Le projet de réfection de chemin forestier est nécessaire en vue de faciliter le transport des bois et le travail de l'équipe forestière assurant l'entretien du massif forestier. La remise en état du chemin permettra d'optimiser le transport et le débardage des bois et engendrera une diminution des coûts d'exploitation. Ces travaux se feront dans le respect de l'harmonie du lieu et du paysage.

Vu ce qui précède, le Conseil communal demande au Conseil général d'accorder le crédit destiné à financer les travaux de réfection du chemin forestier du Réservoir en adoptant le présent rapport et l'arrêté annexé.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Cortailod, le 22 mai 2023

Au nom du Conseil communal
Le président Le chef du dicastère
Philipp Hadorn Christian Haenseler

Réf. 011.000.1

h:\commune\va_direction\3_conseil-communal\4_rapports\credit-refectioncheminreservoir_jmp\app_credit-refectioncheminreservoir_20230522_jmp.docx

